

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 020-1644/15/CC

**■ Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit dans le cadre de l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Club Décibel Ville
DEESV 15/14149/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, a la charge de l'évaluation et de la gestion du bruit dans l'environnement à savoir, la cartographie du bruit et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), réglementairement exigibles.

Marseille Provence Métropole a la volonté de compléter cette action obligatoire et de la valoriser au sein d'une démarche cohérente de bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'environnement sonore : organisation d'évènements de sensibilisation et de communication dans les communes membres et mise en place d'actions exemplaires de gestion des nuisances sonores...

Pour faciliter la mise en œuvre d'actions en faveur d'une meilleure qualité de l'environnement sonore sur son territoire, Marseille Provence Métropole souhaite bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB).

Association reconnue d'utilité publique vouée à la promotion de la qualité de l'environnement sonore, le CIDB a pour principales missions d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore. Il est l'interlocuteur privilégié du grand public et de nombreux organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la gestion de l'environnement sonore. De par ses missions et son statut d'entité d'utilité publique, le CIDB propose depuis plus de trente ans, un soutien aux collectivités qui veulent sensibiliser leur population au bruit et à ses effets, à travers des expositions, des réunions débat ou par de la sensibilisation auprès du jeune public.

Dans le cadre de l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Club déciBel Ville pour l'exercice 2015, le CIDB, qui anime le Club, propose d'assurer des campagnes de sensibilisation auprès de la population, dont le jeune public. La démarche sera initiée par une action pilote dans une commune, en vue d'un possible déploiement sur l'ensemble du territoire.

Il a été proposé, en accord avec la commune, de mettre en œuvre cette action pilote à Septèmes-les-Vallons.

Pour cet évènement, l'action de sensibilisation se décompose en 3 parties :

- Un forum-débat destiné au grand public présenté et animé par le CIDB pour sensibiliser la population locale,
- L'adaptation de l'exposition « Des sons et des bruits » (24 panneaux dont 17 panneaux généraux ré-utilisables à volonté + 7 panneaux spécifiques personnalisés à la commune en question) créée par le CIDB et régulièrement utilisée en communes, pour venir en appui au forum-débat,
- Un atelier pratique de sensibilisation à destination du jeune public (enfants, adolescents) : information et sensibilisation pour asseoir les connaissances sur les dangers du bruit pour la santé et changer les comportements tels que l'utilisation des baladeurs mp3, etc.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

L'adaptation de l'exposition comportera :

- La reproduction de 17 panneaux d'information générale, sur le bruit et ses effets sur la santé, et leur adaptation par apposition du logo de la collectivité, de façon à les réutiliser pour des événements du même type sur d'autres communes,
- La création de 7 panneaux spécifiques, adaptés au contexte local et aux problématiques que la commune souhaite aborder en matière de bruit.

En complément, le CIDB se propose de mettre à disposition du public les documents d'information et de sensibilisation suivants :

- des brochures d'information et de sensibilisation générale sur le bruit et ses effets sur la santé, reprenant les éléments de l'exposition et de l'atelier (2 brochures en 1 000 exemplaires chacune),
- une brochure de sensibilisation spécifique, créée pour le territoire. Cette brochure territoriale pourra reprendre les éléments d'informations locales sur le bruit (acteurs, actions de prévention...), et sera ainsi réutilisable pour une manifestation du même type, organisée sur une autre commune du territoire (1 000 exemplaires).

Le lieu de la manifestation sera choisi en accord avec la commune de Septèmes-les-Vallons en fonction de l'objectif et du public visé.

Pour l'organisation de l'évènement, la commune mettra donc à disposition du CIDB le lieu choisi ainsi que la logistique adaptée à l'évènement et au nombre de personnes attendues : tables, chaises, grilles caddie comme support des panneaux de l'exposition, vidéo-projecteur, pupitre ou équivalent pour les animateurs,...

Les réflexions initiées pour la mise en place de cette action pilote aboutiront à l'organisation de l'évènement durant l'année 2016, préférentiellement au mois d'avril lors de la promotion annuelle du développement Durable à Septèmes-les-Vallons (« *semaine de Développement Durable* »).

A partir des réflexions initiées préalablement, la mise en œuvre de cette action de sensibilisation prendra en compte l'organisation de l'évènement-pilote et le retour d'expérience associé, en vue d'un déploiement sur d'autres communes.

Pour cette action de sensibilisation il est proposé de verser à l'association CIDB une subvention d'un montant de 9 100 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEDD 013-926/15/CC portant approbation de l'adhésion et du versement de la cotisation 2015 au Club déciBel Ville animé par le CIDB.

Sur le rapport du Président,

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de mettre en place une démarche sensibilisation sur le Bruit en commun, et soutenir dans ce cadre, l'action pilote sur Septèmes-les-Vallons proposée par le CIDB, qui œuvre pour la sensibilisation du public sur la thématique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) d'un montant de 9 100 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2016 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Section de Fonctionnement - Sous-Politique G310 — Nature 6574– Fonction 833

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable
Plan climat – Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER